



## PROCES VERBAL

### COMMISSION FOOT ANIMATION

Réunion du 15 Décembre 2022

---

#### **Présents :**

M. Jean-Marc LEFEVRE  
M. Philippe DELPECH  
M. Clément GRUMELIER  
M. Kévin SURAY

---

#### **1) Réserves – Réclamation**

##### **Reims Sainte Anne 2 – Sillery 1 (U13 D2 Groupe A du 12/11/2022)**

Réserves déposées et confirmées par LABBE Philippe, président de Sillery à l'encontre de Reims Ste Anne 2.

Motif : Sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de Reims Ste Anne 2 certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match avec l'équipe supérieure qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

La commission,

Pris connaissance des réserves pour les dire recevables en la forme.

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort

Après enquête auprès de la commission U13 il s'avère que les joueurs CAPPOEN Dayan (licence 9602222650), DIAKHABY Mohamed (licence 9602283214), ont participé au dernier match de l'équipe supérieure du 05 novembre 2022 Reims Ste Anne 1 – Witry les Reims 1 comptant pour le championnat U13D1 Groupe A.

Par ces motifs

Décide de donner match perdu par pénalité à Reims Ste Anne 2 et d'homologuer le résultat suivant :

Reims Ste Anne 2 (- 1 point - 0 but) - Sillery 1 (3 points - 3 buts)

Droit de réserve de 40€ au débit du compte de Reims Ste Anne.

#### **2) Championnat Phase 1**

La commission étudie et valide les classements des championnats U12 et U13 Phase 1.

### **ARTICLE 9 du règlement des coupes U12 et U13**

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel (configuration sportive) du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 2 jours franc (règlement des coupes) à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>).

**Les feuilles de matchs U13 sont adressées par le club recevant à [U13@marne.fff.fr](mailto:U13@marne.fff.fr)**

A remplir avant le début des rencontres la feuille de match ou de plateau avec :

Pour les joueurs : renseigner NOM, Prénom, Numéro de licence des joueurs

Pour les éducateur/ dirigeant : renseigner NOM, Prénom, Numéro de licence

La commission Foot animation sanctionnera les clubs – à compter selon les **RG du District Article 30 (Applications réglementaires de la grille tarifaire saison 2021/2022)** si les documents ne sont pas correctement remplis.

**10€ / pour chaque Nom / Prénom ou numéro de licence manquant pour les joueurs**

**10€ / Nom / Prénom et numéro de licence manquant pour les éducateur/dirigeant**

**Le secrétaire de séance**

**Clément GRUMELIER**

